

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-5, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du lundi 6 mars 2023**, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : Diplôme d'Université
Parcours : Management par la qualité

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :
 - M. Jean-Luc Maire, université Savoie Mont Blanc, Professeur d'Université
 - Mme Magali PRALUS université Savoie Mont Blanc, Maitre de Conférence
 - M. Julien Boissière, université Savoie Mont Blanc, Maitre de Conférence
 - M. Stéphane Tichadou, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- M. Jean-Luc Maire, université Savoie Mont Blanc, Professeur d'Université

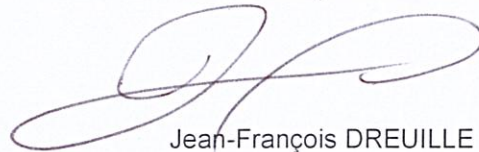
Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 27 février 2023

Pour le Président et par délégation,
Pour le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP